

AFR 2.20

Public

Tout agent occupant un métier de 1^{er} niveau de qualification, ayant besoin de développer ses compétences-clés pour un projet : de formation ; d'évolution professionnelle ; de mobilité professionnelle ou personnelle.

Organisé par
AFP2i

Durée
6 heures

Financement
Fonds mutualisés Anfh dans la limite des crédits disponibles

Compétences Clés :
Positionnement

Contexte

Les nombreuses mutations que connaissent les établissements de la Fonction publique hospitalière depuis plusieurs années impactent fortement les politiques de ressources humaines et de formation dans les secteurs de la santé, du médico-social et du social. Dans ce contexte particulièrement mouvant, les compétences et les pratiques attendues des agents de la FPH évoluent fortement. Les agents doivent être en capacité d'adapter facilement et « agilement » leurs compétences tout au long de leur parcours professionnel. Ainsi, la maîtrise des compétences de base en communication écrite et orale, sur le plan numérique, le travail en équipe, les compétences liées à la maîtrise de l'espace et du temps, l'organisation, etc. restent des pré-

lables indispensables pour envisager une évolution professionnelle dans le secteur, que celle-ci se concrétise par l'accès à la formation continue, l'accès à un concours, l'accès à une qualification ou une certification professionnelle ou encore une reconversion. La maîtrise de ces compétences-clés favorise également au-delà de l'évolution professionnelle, l'épanouissement personnel, l'intégration sociale et à une citoyenneté active.

Objectifs

> **Accompagner** les agents dans la sécurisation et la construction de leur parcours professionnel.
> **Proposer** aux établissements adhérents une offre de formation développant les compétences-clés en situation professionnelle.

Le bilan de positionnement a pour but de prescrire à chaque agent un parcours de formation personnalisé, en fonction de sa maîtrise des compétences-clés, du poste occupé et de son projet. Il permet :

- > d'identifier pour chaque agent : le profil d'apprentissage, en fonction du parcours scolaire et du rapport aux apprentissages ; le niveau de maîtrise du socle de compétences, au regard des deux outils de référence suivant le cadre national de référence de l'ANLCI (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme) et le Socle de connaissances et de compétences professionnelles (Décret no 2015-172 du 13 février 2015) incluant le numérique ;
- > d'orienter l'agent vers le parcours de formation adapté ;
- > d'accompagner l'agent dans la définition et la réalisation de son projet professionnel

Programme

Positionnement initial

- > Accueil, informations nécessaires à la compréhension du dispositif et à son organisation, à la connaissance de l'Anfh et de l'organisme de formation, présentation des objectifs et de l'organisation du positionnement.
- > Analyse du parcours personnel et professionnel, clarification de la pertinence et la cohérence du projet, validation des motivations de formation.
- > Évaluation des besoins en formation de l'agent.
- > Définition de son parcours de formation dans le cadre du dispositif compétences-clés en situation professionnelle ou orientation vers un accompagnement plus adapté aux besoins identifiés.

Positionnement
intermédiaire

- > Réévaluation au milieu du parcours de formation, des besoins de l'agent.
- > Ajustement des préconisations à l'attention de l'organisme de formation en charge du parcours.

Positionnement final

- > Évaluation des compétences acquises, non acquises, et en cours d'acquisition par rapport aux compétences visées dans chaque module de formation.
- > À l'issue du positionnement, l'agent est orienté vers le module du parcours de formation correspondant à ses besoins.

Contacts

Picardie
Violette SKIBINSKI
> v.skibinski@anfh.fr

Nord – Pas-de-Calais

Annick LAVISSE (Référente)
> a.lavisse@anfh.fr
Mylène SAHIRI
> m.sahiri@anfh.fr
Cathy LECLERCQ
> c.leclercq@anfh.fr

AFR 2.20

Public

Tout agent occupant un métier de 1^{er} niveau de qualification, ayant besoin de développer ses compétences-clés pour un projet : de formation ; d'évolution professionnelle ; de mobilité professionnelle ou personnelle.

Organisé par
AFP2i

Durée
70 heures

Financement
Fonds mutualisés Anfh dans la limite des crédits disponibles

Compétences Clés :
Parcours de formation

Contexte

Être accompagné dans la sécurisation et la construction de son parcours professionnel et bénéficier d'une offre de formation individualisée basée sur l'acquisition des compétences-clés contextualisées avec les situations professionnelles et les situations de vie quotidienne.

Ce parcours de formation comprend deux modules (groupes de travail) indépendants correspondant au profil d'apprentissage de l'agent et à ses besoins de formation. Un positionnement préalable de l'agent permet la préconisation du module adapté au besoin de chaque apprenant. Voir AFR 2.20.

Programme

Parcours de 70 heures organisé selon les disponibilités des agents. Les séquences pédagogiques sont construites autour des situations professionnelles des participants et selon les besoins identifiés lors du positionnement préalable :

- > communiquer en français : écouter et comprendre, s'exprimer à l'oral, lire et écrire, décrire et formuler, argumenter ;
- > utiliser les règles de base de calcul et du raisonnement mathématique ;
- > se repérer dans l'espace et le temps ;
- > utiliser les techniques usuelles de l'information et de la communication numérique ;
- > comprendre son environnement de travail et s'adapter aux évolutions ;
- > travailler en autonomie et réaliser un objectif individuel ;

Objectifs

- > **Développer** des compétences-clés dans les situations professionnelles et de vie quotidienne
- > **Renforcer** et développer des savoirs de base et compétences-clés contextualisés à l'environnement professionnel en termes de savoirs généraux et savoirs appliqués.
- > **Développer** les compétences fonctionnelles pour la vie courante.
- > **Développer** l'autonomie nécessaire pour une plus grande aisance dans sa vie personnelle et professionnelle.
- > **Valoriser** le potentiel individuel afin de renforcer la confiance en soi et devenir pleinement acteur dans son projet
- > **Développer** les compétences facilitant l'action dans des situations variées.
- > Développer l'autonomie.
- > **S'adapter** aux évolutions de son environnement professionnel.
- > **Faciliter** la concrétisation du projet poursuivi.

Contacts

Picardie
Violette SKIBINSKI
> v.skibinski@anfh.fr

Nord – Pas-de-Calais

Annick LAVISSE (Référente)
> a.lavisse@anfh.fr
Mylène SAHIRI
> m.sahiri@anfh.fr
Cathy LECLERCQ
> c.leclercq@anfh.fr